Nations Unies CMW/C/SR.155

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Distr. générale
7 décembre 2010
Original: français

Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Treizième session

Compte rendu analytique de la deuxième partie (publique)* de la 155e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 3 décembre 2010, à 10 heures

Président: M. El Jamri

Sommaire

Clôture de la session

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.10-47035 (F) 061210 071210

Merci de recycler

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 11 h 35.

Clôture de la session

Le Président dit que le Comité, après avoir examiné les rapports de l'Albanie, du Sénégal et de l'Équateur, et adopté les observations finales s'y rapportant ainsi que la liste des points à traiter concernant le deuxième rapport périodique du Mexique, a rempli les objectifs découlant de son mandat. S'agissant de la commémoration du vingtième anniversaire de la Convention, il salue la qualité des participants et le niveau élevé des débats. Il se félicite de l'adoption de l'Observation générale n° 1 sur les domestiques migrants et annonce que le Comité a élaboré un article sur la question, qu'il soumettra à l'Organisation internationale du Travail en vue de son incorporation dans la future convention sur les travailleurs domestiques. Il mentionne également les discussions du Comité sur ses méthodes de travail dans le cadre de la réflexion menée avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur le système des organes conventionnels. Enfin, il signale que le Comité a répondu à une note verbale reçue de l'Algérie au sujet des observations finales formulées à l'issue de l'examen du rapport initial de ce pays.

Mme Charters (Commission internationale catholique pour les migrations) dit que la Plate-forme internationale des ONG sur la Convention relative aux travailleurs migrants soutient énergiquement l'adoption par le Comité de l'Observation générale n° 1 sur les domestiques migrants. Ce texte fera date à la fois pour la précision avec laquelle il met en regard les droits des domestiques migrants et la violation de ces droits, et pour les mesures pratiques qu'il propose en faveur de l'application de la Convention.

Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** prononce la clôture de la treizième session.

La séance est levée à 11 h 50.